

GUIDE DES AIDES À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE SORTANTE INTERNATIONALE

2017-2018

**Dossier établi par la Direction des Relations Internationales
Mise à jour : août 2017**

Table des matières

Organismes finançant la mobilité internationale	3
Où s'informer et retirer un dossier ?	3
Les aides financières à la mobilité :	
Erasmus+	4
Aide à la Mobilité Internationale (boursiers)	8
Mobi-Centre	10
Fonds de Mobilité Étudiante	12
Bourses ou facilités offertes dans certains établissements partenaires	13
Tableau récapitulatif des aides financières à la mobilité 2017-2018	15
Rappel des montants versés (€) depuis 2010-2011	16

Organismes finançant la mobilité internationale

1. Commission Européenne : Erasmus+

2. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I)

3. Conseil Régional : Mobi-Centre

4. Université de Tours : Fonds de Mobilité Étudiante (FME)

5. Bourses ou facilités offertes dans certains établissements partenaires accueillant les étudiants de l'Université de Tours dans le cadre d'un échange.

NB- LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITÉS D'APPLICATION SONT À TOUT MOMENT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUR DÉCISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.

**Où s'informer et retirer un dossier ?
Direction des Relations Internationales
60 rue du Plat d'Etain – BP 12050
37020 Tours cedex 1 – France**

Mobilité en Europe
Tél : 02 47 36 67 03
E-mail : erasmus@univ-tours.fr

Mobilité hors Europe
Tél : 02 47 36 67 42
E-mail : mobsortante@univ-tours.fr

Fax : 02 47 36 67 06

<http://www.univ-tours.fr/international>

La Direction des Relations Internationales est chargée de l'instruction des dossiers et du paiement des aides.

NB :

- L'étudiant qui ne fournira pas les pièces administratives requises, en cours et en fin de mobilité, ou qui sera absent aux cours et/ou aux examens se verra réclamer le remboursement des sommes perçues ;
- L'étudiant est contacté sur sa boîte mail de l'université, qu'il est tenu de consulter régulièrement.

Objectif :

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité est l'une des grandes priorités dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur » du programme Erasmus+ permet de soutenir les étudiants qui souhaitent effectuer un séjour d'études ou de stage en Europe, dans le cadre de leur cursus.

Pays participants :

- États membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, (France), Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Pays de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et de l'Espace Économique Européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège ;
- Pays candidats à l'adhésion à l'UE : Macédoine, Turquie. Attention, en raison de la situation politique actuelle, une décision du président l'Université de Tours interdit les départs Erasmus vers la Turquie pour une période indéterminée.

Origine des fonds : Commission européenne

Cadre contractuel pour les établissements bénéficiaires :

Candidature à la charte universitaire Erasmus+ n°28390-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE pour 2014/2015 à 2020/2021

Contrat financier n° 2017-1-FR01-KA103-036305

Conditions d'éligibilité :

- **Niveau d'études et diplômes**

Les étudiants, quel que soit leur âge et leur nationalité, doivent être inscrits dans leur établissement d'envoi à un programme d'études sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur, niveau doctoral inclus, reconnu conformément aux procédures en vigueur en France.

- **Période d'études** : A partir de la 2ème année d'études supérieures
- **Période de stage** : Dès la 1ère année d'études supérieures

- **Période et durée de la mobilité**

Le séjour doit se dérouler entre le 1er juin 2017 et le 30 septembre 2018.

- **Période d'études** : de 3 mois à 12 mois.
- **Période de stage** : de 2 mois à 12 mois.

Crédit temps : Un même étudiant peut effectuer des périodes de mobilité Erasmus d'une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : DUT/Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat), indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité.
Il peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité Erasmus (sous conditions).

- **Lieu(x) de l'activité**

Les étudiants doivent effectuer leur activité de mobilité dans un pays membre du programme différent du pays de l'établissement d'envoi et du pays de résidence. On entend par pays de résidence le pays dans lequel l'étudiant est logé pendant sa période d'études avant son départ en mobilité.

- **Activités éligibles dans l'établissement/l'entreprise d'accueil**

Les bourses de mobilité Erasmus études sont accordées exclusivement au profit des activités suivantes menées à l'étranger:

- Études de premier, deuxième ou troisième cycle y compris la préparation d'une thèse (mais à l'exclusion des activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études), menant à l'obtention d'un diplôme reconnu, effectuées dans un établissement titulaire d'une Charte Universitaire Erasmus;
- Une activité associant une période d'études et un stage consécutivement est CONSIDÉRÉE COMME PÉRIODE D'ÉTUDES. Le stage doit se dérouler sous la supervision de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil dans lequel l'étudiant suit ses études.

Le statut Erasmus :

- **Reconnaissance académique**

L'établissement d'envoi doit pleinement reconnaître la période passée à l'étranger en utilisant le système de transfert de crédits capitalisables (ECTS).

- **Droits universitaires**

L'étudiant paye les frais d'inscription dans son établissement d'envoi uniquement. Toutefois, il pourra lui être demandé une participation d'un montant limité pour l'accès à des services supplémentaires dans l'établissement d'accueil, au même tarif que les étudiants locaux.

- **Aides financières**

Groupes	Pays	Bourse étude/mois minimum	Bourse stage/mois minimum
Groupe 1 Pays avec un coût de vie élevé	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	216€	366€

Groupe 2 Pays avec un coût de vie moyen	Allemagne, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Rep. Tchèque, Slovénie, Turquie	153€	303€
Groupe 3 Pays avec un coût de vie faible	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Rep. de Macédoine	153€	303€

Les aides financières peuvent être attribuées aux étudiants éligibles, sous réserve de disponibilité des fonds. Les montants sont fixés au niveau national, selon les indications de la CE :

Attention, en raison de la situation politique actuelle, une décision de la présidence de l'Université de Tours interdit les départs vers la Turquie pour une période indéterminée.

Les étudiants bénéficiant de bourses et de prêts au niveau national continuent à les recevoir dans leur totalité au cours de leur mobilité Erasmus.

Tout désistement doit donner lieu à un remboursement. Tout manquement aux exigences du programme de mobilité (y compris la présence aux examens) peut également justifier une décision de recouvrement partiel ou total de l'allocation.

Autres conditions d'attribution de l'aide Erasmus :

- avoir été inscrit à l'Université de Tours l'année précédant la mobilité*,

*une exception peut être prévue pour les nouveaux arrivants si les fonds Erasmus disponibles sont suffisants (exceptions par ordre de priorité : 1- Les anciens étudiants de l'Université de Tours en reprise d'études, 2- Les étudiants inscrits en Master et 3- Les étudiants de Licence et DUT) .

- ne pas être inscrit dans les Diplômes d'Université ou toute autre appellation de diplôme à reconnaissance non nationale,
- ne pas avoir reçu un avis réservé de son responsable Erasmus lors de la sélection,
- en cas de fonds Erasmus limités, les étudiants déjà partis en mobilité Erasmus ne sont pas prioritaires sur l'attribution d'une bourse Erasmus,
- pour les bourses Erasmus stages, ne pas recevoir une gratification supérieure ou égale à 800 euros par mois,
- ne pas recevoir la "bourse Bochum" (les bénéficiaires de cette bourse ne bénéficieront pas du statut Erasmus ni de l'aide financière Erasmus).

Procédures administratives :

- **Avant le début de la mobilité**

L'étudiant doit constituer un dossier qui comprend notamment les documents suivants :

Pour les périodes d'études :

- ✓ Un exemplaire du contrat de mobilité Erasmus, signé par l'étudiant et le représentant légal de son établissement d'envoi. Il atteste que l'étudiant a bien pris connaissance et accepté l'ensemble des règles et obligations liées à son statut d'étudiant Erasmus ;

- ✓ Un exemplaire du contrat d'études Erasmus signé par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil ;
- ✓ Un exemplaire de la Charte Erasmus
- ✓ Le résultat de l'évaluation linguistique OLS de début de séjour.

Pour les périodes de stage :

- ✓ Un exemplaire du contrat de mobilité Erasmus, signé par l'étudiant et le représentant légal de son établissement d'envoi. Il atteste que l'étudiant a bien pris connaissance et accepté l'ensemble des règles et obligations liées à son statut d'étudiant Erasmus ;
- ✓ Un exemplaire du contrat de formation Erasmus, signé par l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'organisme d'accueil.
- ✓ Un exemplaire de la Charte Erasmus
- ✓ Le résultat de l'évaluation linguistique OLS de début de séjour.

- **Après la mobilité**

L'étudiant doit remettre à son établissement d'envoi :

Pour les périodes d'études :

- ✓ un relevé de notes de l'université d'accueil
- ✓ une attestation de présence justifiant de la durée du séjour, signée par l'établissement d'accueil.
- ✓ le rapport du participant Erasmus dûment rempli (en ligne)
- ✓ le résultat de l'évaluation linguistique OLS de fin de séjour.

Pour les périodes de stage :

- ✓ une attestation de stage justifiant de la durée du séjour, signée par l'établissement d'accueil, le rapport du participant Erasmus dûment rempli (en ligne)
- ✓ le rapport du participant Erasmus dûment rempli (en ligne)
- ✓ le résultat de l'évaluation linguistique OLS de fin de séjour.

Assurances :

L'étudiant en mobilité sortante doit bénéficier d'une couverture sociale, médicale, responsabilité civile, rapatriement, etc. pendant son séjour à l'étranger et à ce titre remplir une déclaration sur l'honneur dans son dossier de mobilité.

Plateforme européenne de Langue (OLS)

Une plateforme linguistique est mise en place par la Commission européenne. Elle comprend :

-Un test linguistique obligatoire qui doit être effectué avant et au retour de la mobilité lorsque la langue principale d'enseignement est l'allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, français, grec, hongrois, italien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovène, suédois et tchèque (sauf s'il s'agit de sa langue maternelle auquel cas, l'étudiant en sera dispensé).

Ce test linguistique est accessible par un lien personnalisé, envoyé avant et après la mobilité à l'adresse e-mail indiquée dans la candidature MoveOnline.

Le paiement de l'aide Erasmus est notamment conditionné par la réalisation de ce test.

-Des cours en ligne peuvent être mis à la disposition des étudiants qui n'ont pas obtenu le niveau recommandé ou exigé par l'université partenaire lors du test linguistique avant le départ. Si l'étudiant

a obtenu un score supérieur à B1, il pourra choisir de suivre les cours en ligne dans la langue locale si elle est disponible.

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires et du nombre de mois financés depuis 2009/2010 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de mois financés
2009-2010	311	1890.5
2010-2011	336	1989.5
2011-2012	319	2011.5
2012-2013	359	2185.5
2013-2014	374	2296.5
2014-2015	398	2203
2015-2016	408	2378

Objectif :

Cette aide contribue à la politique d'ouverture internationale menée par les établissements d'enseignement supérieur.

Bénéficiaires :

L'aide à la mobilité internationale est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doivent s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études.

L'A.M.I, dans la limite du contingent attribué à l'établissement supérieur, est accordée à :

- l'étudiant éligible à une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux au titre de l'année universitaire en cours
- l'étudiant bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle.

L'étudiant doit en outre préparer un diplôme national de l'enseignement supérieur relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Origine des fonds :

Ministère de l'Éducation Nationale, Circulaire n° 2017-059 du 11-4-2017 relative *aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2017-2018*.

Montants 2017-2018 de l'Université de Tours (Commission AMI du 13/04/2015):

Durée	Montants
Mobilité d'un semestre	800 €
Mobilité d'une année	1 600 €

Seules les mobilités supérieures ou égales à 2 mois sont financées par l'AMI. Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul de l'AMI.

Attention, en raison de la situation politique actuelle, une décision de la présidence de l'Université de Tours interdit les départs vers la Turquie pour une période indéterminée.

Procédure administrative :

L'étudiant complète un dossier de demande d'aide et le transmet à la Direction des Relations Internationales de son établissement.

Durée du séjour : La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs.

Crédit temps : Au cours de son cursus, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à neuf mois.

Gestion et versement :

La gestion et le versement des crédits sont assurés par la Direction des Relations Internationales. Le séjour ou le stage auprès de l'établissement d'accueil ainsi que l'assiduité aux cours prévus dans le projet de l'étudiant doivent être effectifs. En cas de manquement constaté, ou en cas de mobilité écourtée, le montant des aides sera recalculé.

Cumul :

L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec la bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux et l'aide au mérite.

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires et du nombre de mois financés depuis 2008/2009 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de mois financés
2008-2009	251	1082
2009-2010	306	1058
2010-2011	281	941
2011-2012	313	1060
2012-2013	291	1159
2013-2014	322	1125
2014-2015	348	1162
2015-2016	347	901

Objectif:

Aider les étudiants qui souhaitent effectuer à l'étranger le stage obligatoire prévu dans leur formation, ou un séjour d'études dans un établissement partenaire en Europe et hors Europe.

Origine des fonds : Région Centre

Conditions :

Peut être bénéficiaire, l'étudiant remplissant les conditions suivantes :

- en formation initiale supérieure, ne bénéficiant pas d'une aide accordée par une autre collectivité pour un même projet à l'étranger
- inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre public, privé sous contrat ou consulaire
- préparant un diplôme d'État ou reconnu par l'État
- devant effectuer, dans le cadre de son cursus, un séjour à l'étranger,
 - à partir de la 2ème année du premier cycle, pour les filières longues
 - à partir de la 1ère année pour les filières courtes.
- ne bénéficiant pas au titre de sa mobilité d'un salaire ou d'une gratification d'un montant mensuel supérieur à 800 Euros
- de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne élargie, sous réserve pour ce dernier de ne pas être bénéficiaire pour l'année en cours d'une allocation de la communauté européenne pour son séjour en France et, souhaitant effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine.
- de nationalité étrangère (non ressortissant de l'Union Européenne), mais à condition :
 - d'être titulaire d'un titre de séjour et,
 - d'être inscrit pour la 2ème année consécutive en région Centre et,
 - d'effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine.

Aucune aide régionale ne peut être attribuée pour un séjour en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Durée minimum du séjour à l'étranger :

- 4 semaines pour les stages
- 3 mois pour les séjours d'études (sauf filière courte 4 semaines minimum).

Crédit temps : chaque étudiant de la région dispose d'un « crédit temps à l'étranger » personnel de 6 mois maximum pour les filières « courtes » (DUT) et de 12 mois maximum pour les filières « longues » réparti tout au long du cursus de ses études supérieures. Il lui appartient de l'utiliser à son gré et en fonction de son cursus.

Montant :

- Études ou stages 175 euros /mois
- Majoration de 50% pour la mobilité des étudiants hors Europe
- Majoration de 50% pour la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre et se rendant dans l'une des « zones prioritaires de coopération décentralisée »¹ définies par la Région (dans la limite éventuellement d'une enveloppe globale fixée annuellement par la Région)
- Cumul possible avec les bourses sur critères sociaux
- Non cumul avec les aides accordées au titre de la mobilité internationale par une autre collectivité territoriale de France pour un même projet à l'étranger
- Pour les stages, non cumul avec l'attribution d'une aide Erasmus stage.

Cadre contractuel pour les établissements bénéficiaires :

Convention de mandat, entre la Région Centre et l'Université de Tours.

Modalités d'attribution :

Reconnaissance académique du séjour :

- La mobilité doit impérativement faire l'objet d'un contrat d'études ou d'une convention de stage.
- La formation doit impérativement être validée dans le cadre du cursus engagé en région Centre (les années optionnelles ou de « césure » ne peuvent être financées par le Conseil Régional)
- Le stage doit faire partie intégrante du cursus (caractère obligatoire).

Attention, en raison de la situation politique actuelle, une décision de la présidence de l'Université de Tours interdit les départs vers la Turquie pour une période indéterminée.

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires depuis 2008/2009 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires
2008-2009	608
2009-2010	621
2010-2011	644
2011-2012	584
2012-2013	634
2013-2014	633
2014-2015	595
2015-2016	622

¹ Au Mali : la région de Mopti
 En Mauritanie : la région du Gorgol
 Au Maroc : la région de Meknès-Tafilalet
 En Chine : la région du Hunan
 Au Laos : la province de Luang Prabang
 En Inde : l'Etat du Tamil Nadu
 En République Tchèque : la région de Pardubice
 En Pologne : la Voïvodie de Petite Pologne
 En Allemagne : le Land de Saxe Anhalt

Fonds de Mobilité Étudiant

Objectif : Fonds destiné aux étudiants partant effectuer un cursus dans une université partenaire ou un stage international.

Gestionnaire : Université de Tours, Direction des Relations Internationales

Origine des fonds : FSDIE

Critères d'éligibilité :

Cursus de 1 à 10 mois, effectué hors Europe :

- dans un établissement lié par une convention avec l'Université de Tours,
- par un étudiant en L2 minimum, inscrit en formation initiale
- critère social : étudiants dont le Revenu Brut Global familial sur le dernier avis d'imposition est inférieur à 50 000 euros. Aucun dossier dépassant ce plafond ne sera examiné.

Quelques aides d'urgence seront attribuées pour des situations financières personnelles critiques (y compris pour des mobilités en Europe)

Montant de l'allocation :

En fonction du projet, de sa durée, de la destination et du total des aides perçues

Procédure :

Les candidats déposent à la Direction des Relations Internationales, avant la mi-mai (ou la mi-novembre pour le 2^{ème} semestre), un dossier décrivant leur projet. En juin, (ou début décembre pour les départs du 2^{ème} semestre), les demandes sont étudiées et classées par une commission de l'Université désignée par le Vice-président. La commission répartit la somme disponible entre les projets retenus, en tenant compte prioritairement des critères sociaux.

Les bénéficiaires sont payés par virement sur leur compte par l'agence comptable de l'Université de Tours.

Récapitulatif du nombre d'étudiants bénéficiaires depuis 2008/2009 :

	Nombre d'étudiants bénéficiaires
2008-2009	15
2009-2010	22
2010-2011	45
2011-2012	78
2012-2013	83
2013-2014	74
2014-2015	119
2015-2016	64

Bourses ou facilités offertes par les établissements partenaires accueillant des étudiants de l'Université de Tours dans le cadre d'échanges

Gratuité des frais de scolarité : tous les partenaires

BUCKNELL (Pennsylvanie, États-Unis) accueille :

- 2 étudiant(e)s de niveau master en qualité d'assistant(e)s, et offre le financement complet de leur séjour
- 4 étudiant(e)s en licence ou master toutes disciplines, et fournit gratuitement leur logement.

DAVIDSON COLLEGE (Caroline du Nord, États-Unis) accueille un(e) étudiant(e) en licence ou maîtrise (toutes disciplines) avec bourse couvrant ses frais de séjour.

Université de BOCHUM (Allemagne) offre 2 bourses de 486 euros/mois à des étudiants de toutes filières.

Établissements suisses ayant une convention hors Erasmus : le Secrétariat d'État à l'Étude et à la Recherche de la Confédération peut attribuer des bourses d'études suisses par l'intermédiaire de la Commission Fédérale des Bourses Étrangères (CFBE-Suisse) et des établissements d'accueil.

Etablissements hors Europe ayant une convention Erasmus : Certains partenaires hors Europe ont signé une convention Erasmus avec notre université qui permet de recevoir une bourse Erasmus+ International sous les mêmes conditions que les Erasmus+ classiques (à l'exception du test linguistique en ligne -OLS- qui n'est pas disponible hors Europe). Le montant est de 650 euros par mois auquel s'ajoute une bourse de voyage calculée en fonction de bandes kilométriques ci-dessous.

Attention, les bénéficiaires d'Erasmus+ International sont exclus des bourses AMI et FME.

0 - 99 km	0€
100 - 499 km	180€
500 - 1999 km	275€
2000 - 2999 km	360€
3000 - 3999 km	530€
4000 - 7999 km	820€
8000 - 19 999 km	1100€

Un calculateur de distance est fourni par la Commission Européenne afin que chacun ait une compréhension commune des distances déclarées. Cet outil doit impérativement être utilisé pour calculer les frais de voyage : http://ec.europa.eu/education/tools/distance_en.htm

Attention, **seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul** de la distance mais le taux correspondant couvre les frais liés au trajet aller-retour. Par exemple, pour une mobilité à Londres, la distance aller de Tours (résidence administrative) à Londres est de 462.41 km ce qui correspond à 180 euros de forfait voyage (pour un aller-retour Tours-Londres).

Tableau des aides financières à la mobilité 2017-2018

Tous les montants et types d'aides sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés.
Certaines aides sont attribuées sous conditions.

Les dossiers doivent être constitués auprès de la Direction des Relations Internationales.

EUROPE		HORS EUROPE	
ETUDES	STAGE OBLIGATOIRE	ETUDES	STAGE OBLIGATOIRE
Mobi-Centre 175 €/mois et / ou Erasmus Etudes 216 €/mois pour le groupe 1* 153€/mois pour les groupes 2* et 3*	Mobi-Centre 175 €/mois ou Erasmus Stage 366 €/mois pour le groupe 1* 303 €/mois pour les groupes 2* et 3*	Mobi-Centre 262,50 €/mois	
Aide à la mobilité Internationale (boursiers uniquement) 800 euros / semestre		Aide à la mobilité Internationale (boursiers uniquement) 800 euros / semestre	
FME Situations financières personnelles exceptionnelles uniquement		FME Sur dossier et critères de ressources (nombre de bénéficiaires limité)	

*Groupes Erasmus	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Pays	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	Allemagne, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Rep. Tchèque, Slovaquie, Slovénie	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, République de Moldova, République de Serbie

Rappel des montants versés (€) depuis 2010-2011

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
FME	48 500	49 000	42 350	49 380	76 565	67 212,50
FME-LEA	51 500	48 500	46 560	55 720		
AMI	376 400	424 000	464 000	450 000	464 800	360 400
Erasmus Etudes	318 894	304 862	361 710	347 708	324 262,98	384 140
Erasmus stage	46 857	52 800	106 625	99 750	104 249	86 437
Mobicentre stages hors Europe	86 370	79 520	105 019,80	106 496,25	105 525	87 281,25
Mobicentre études hors Europe	190 280	151 520	205 043,75	169 837,50	199 762,50	241 368,75
Mobicentre stages en Europe	66 950	59 670	18 052	26 687	8 837,50	6 737,50
Mobicentre études en Europe	545 610	510 380	460 126	348 862	328 650	374 587,50
	1 731 361,63	1 680 252,50	1 808 486,55	1 654 440,75	1 612 651,98	1 608 164,50